

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 10 AVRIL 2015 - n°3/2015**

Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	LUQUET Philippe 3 ^{ème} adjoint
BOUDRY Marc		BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude

Absents excusés : COURTEILLE Eric pouvoir à Jean-Claude PARIS
DESLOGES Gilbert pouvoir à Solange PARIS
JEHAN Gabriel (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : BOISHY Martine

**Approbation du compte rendu du 5 mars 2015 :
à l'unanimité par l'ensemble des membres présents**

Points en plus : acceptés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

- Subvention exceptionnelle pour l'association gymnastique buaisienne
- Courrier de l'Inspection académique : avenir de l'école (pour information)
- Lecture du courrier de Mme BOYERE
- Mise en place d'une commission pour rédaction du règlement intérieur de la salle de convivialité
- Mise à disposition : salle de la cantine scolaire
- Dons et/ou legs à la commune

1°) VOTE DES TAUX IMPOSITION 2015

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 :

	2015
Taxe d'habitation	13,16 %
Taxe foncière bâtie	20 %
Taxe foncière non bâtie	32,33 %

2°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS & GESTION 2014

M. Jean-Claude PARIS, Président de la commission des finances, présente : les comptes administratifs (C.A.) et les comptes de gestion (C.G.) pour la commune, l'assainissement, le lotissement « les camélias » et le CCAS pour l'année 2014.

La présentation est faite en présence de M. Quiniou, comptable du Trésor Public.

Budget commune :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	426 540,10	253 659,01
Investissement	244 309,30	406 869,28

Le résultat de l'exercice :

+ 164 527,79 € excédent de fonctionnement

Budget assainissement :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	31 413,47	19 722,09
Investissement	12 225,00	28 245,68

Le résultat de l'exercice :

+ 10 114,20 € excédent de fonctionnement

Pour les budgets « annexes » lotissement et CCAS, ce sont principalement des opérations d'ordre.

3°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Budget communal :

Fonctionnement : 537 063,79 €

Investissement : 677 528,47 €

Budget assainissement :

Fonctionnement : 35 993,20 €

Investissement : 44 132,78 €

Budget lotissement les Camélias :

Fonctionnement : 45 000,00 €

Budget CCAS : adopté en mars 2015 par les membres du CCAS à l'unanimité

Fonctionnement : 3 304,54 €

4°) DROIT DE PREEMPTION

M. PARIS fait part aux membres du conseil qu'une demande de droit de préemption est parvenue à la mairie pour la section cadastrale n° ZK 52p La Forge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ce terrain.

5°) DECISION DU COMITE TECHNIQUE du Centre de Gestion de la Fonction publique de la Manche

Vu l'avenir incertain de notre école, nous avons demandé au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction publique de la Manche un avis concernant la suppression de 4 postes permanents à compter de septembre 2015. Cette demande a été faite afin d'éviter de budgétiser trop de charges de personnel dans le budget primitif communal 2015.

Le Comité Technique du Centre de Gestion en date du 24 février 2015 a donné un avis favorable à cette suppression.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **SE PRONONCE** sur un avis favorable concernant la suppression des 4 postes permanents à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette suppression prendra effet dans le cas de la fermeture de notre école.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- Une proposition de date pour l'inauguration de notre salle de convivialité a été faite pour le samedi 25 juillet, veille de la fête communale. Cette date n'est pas retenue car il y a trop de travail à effectuer par le Comité des fêtes pour l'organisation de cette fête annuelle.

- Afin de gagner du temps sur les prochaines réunions de conseil, il a été demandé à ce que le compte rendu soit mis à disposition à la mairie afin que les conseillers puissent venir le chercher. Toutefois, 3 conseillers ont demandé de le recevoir par mail.
- Le nombre d'habitants a été demandé. Lors du dernier recensement INSEE, il y avait 533 habitants en résidence permanente et 13 en résidence secondaire, soit 546 habitants à Buais.

7°) POINTS EN PLUS

- Subvention exceptionnelle gymnastique buaisienne :

L'association a fourni les documents obligatoires selon la loi des Collectivités territoriales (article L.1611-4) en date du 9 avril 2015. Suite au dépôt de ces documents, l'association a demandé une subvention exceptionnelle.

Vu les dépenses engagées de cette association pour 2013 et 2014, et suite aux travaux de notre salle de convivialité, il a été proposé d'augmenter exceptionnellement le montant alloué habituellement (180 €).

Un débat argumenté a suivi sur le fait d'augmenter ou non la subvention pour cette année.

Finalement, le conseil **DECIDE** par 6 voix contre 5 de maintenir la somme de 180 € pour la subvention exceptionnelle pour l'association Gymnastique Buaisienne pour l'année 2015.

Les deux voix par procuration se sont abstenues n'ayant pas connaissance de ce point à l'ordre du jour.

- Courrier de l'Inspection académique :

M. PARIS a fait lecture du courrier reçu de la part de Monsieur l'Inspecteur d'académie concernant la suppression du poste d'enseignant restant à notre école pour la rentrée prochaine.

L'ensemble du conseil n'a pas souhaité se prononcer pour le moment sur cette suppression. Ce sujet sera revu lors du prochain conseil.

- Lecture du courrier de Mme BOYERE :

Un courrier de Mme BOYERE a été adressé à la mairie à l'attention de M. le Maire, ses adjoints et son conseil et demandant sa lecture en

réunion de conseil. Conformément à la demande, lecture en a été faite par le premier adjoint.

Dans cette lettre, Mme BOYERE a plusieurs remarques à exposer : fautes d'orthographe sur le site de la mairie, délai de parution des comptes-rendus, la dette par habitants de la commune, les commissions diverses, le personnel et bien d'autres choses.

Après débat, il a été convenu par l'ensemble du conseil qu'une réponse écrite devait être faite, point par point. Une proposition de réponse avait été préparée et a été alors lue. Le conseil l'a adoptée à l'unanimité.

- Rédaction d'un règlement intérieur de notre salle de convivialité :

6 membres du conseil se sont proposés pour se réunir samedi 18 avril à la mairie afin de travailler sur ce règlement intérieur.

- Mise à disposition de la cantine scolaire :

Notre salle de convivialité peut paraître trop grande pour un repas de famille avec un nombre de personnes peu important.

La salle de la cantine scolaire a déjà été demandé.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de mettre à la location la salle de la cantine scolaire pour un montant de **50 € la journée (chauffage et électricité compris)**. Une caution de 50 € sera demandée. Les occupants devront se servir de la vaisselle de la cantine, et non de celle de la salle. Ils devront également prendre en charge le nettoyage après utilisation.

- Dons à la commune :

La commune a reçu un don d'une personne souhaitant rester dans l'anonymat. Afin d'encaisser ce don, le conseil doit délibérer.

Après recherches, le conseil a donné pouvoir à M. le Maire en avril 2014 par délégation sur la délibération n°2014-33 du 03/04/2014.

Eric COURTEILLE	Absent – pouvoir à PARIS J.C.	Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN	Absent	Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	Absent – pouvoir à PARIS Solange